

FECECAM- BENIN

**« LA CONTRIBUTION DE LA MICROFINANCE DANS LE FINANCEMENT DE
L'AGRICULTURE FAMILIALE »**

Cas de la FECECAM au Bénin :

Présenté par : Gilbert HOUSSOU

Président du Conseil d'Administration de la FECECAM- BENIN.

Dakar, Janvier 2002

PRESENTATION :

La FECECAM- BENIN est un réseau de coopératives d'épargne et de crédit constitué sous la forme mutualiste. Elle est composée de deux (2) types de structures à la base. Il y a les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel (CLCAM) et des caisses plus petites appelées Caisses villageoises d'Epargne et de Crédit agricole Mutuel (CVEC). La différence entre ces types de caisses réside sur deux points :

- D'abord par rapport à l'étendue de leur zone d'action. La zone d'action d'une CVEC est 3 à 5 fois plus petite que celle d'une CLCAM ce qui induit un niveau d'activité plus petit.
- Ensuite par rapport aux limites qui leurs sont fixées pour les opérations. Les CVEC sont plus limitées dans les opérations compte tenu de leur capacité de gestion plus faible. Ainsi les plafonds de crédit dans les CVEC sont de 100.000 à 200.000 FCFA selon leurs tailles tandis que ce plafond est de 1.000.000 FCFA pour les CLCAM.

Les CVEC ont été créées pour permettre au réseau d'atteindre les couches les plus pauvres de la population. Le dépôt minimum dans une CVEC est seulement de 3.000 FCFA et on peut déposer ou retirer des sommes à partir de 500 FCFA. Ce sont donc de véritables petites caisses de proximité.

La FECECAM- BENIN compte 155 entités de base dont 96 CLCAM et 59 CVEC. Vers la fin de l'année 2001, cinq (5) CVEC dont les dépôts dépassaient les 50 millions de FCFA ont été transformées en CLCAM ce qui portera le nombre de CLCAM à 101.

De fait les caisses du réseau FECECAM se rencontrent partout au Bénin. Quand on parcourt 50 Km en moyenne, on trouve une CLCAM ou une CVEC. C'est donc une véritable institution financière de proximité.

Pour élaborer les politiques d'orientation générales et stratégiques puis appuyer techniquement, coordonner et contrôler les activités de ces caisses deux niveaux de regroupement sont faits :

- Le premier est le niveau régional qui regroupe des caisses d'une région. On parle d'Union Régionale de CLCAM appelée URCLCAM ;
- Le second est le niveau fédéral qui regroupe l'ensemble des caisses. C'est la Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel dénommée FECECAM- BENIN.

Historiquement les CLCAM ont été créées en 1978 pour servir de réseau à Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA), qui elle, a été créée en 1975.

En 1989 le réseau a fait l'objet d'une réhabilitation après la faillite de la CNCA. Quatre (4) ans après le réseau s'est dotée d'une fédération en juillet 1993.

Sur le plan quantitatif les différents indicateurs du réseau FECECAM-BENIN au 30 novembre 2001 sont :

- Nombre de membres : 360.000
- Taux de pénétration : 19 %
- Dépôts collectés : 24 milliards FCFA
- Nombre de comptes : 439.000
- Encours de crédit : 10,5 milliards FCFA
- Capital social : 1,35 milliards

Ces données font de la FECECAM- BENIN la plus grande institution de microfinance au Bénin. Elle occupe la deuxième position en Afrique de l'Ouest après avoir occupé la première place jusqu'en 1998. Nous allons présenter quelle a été la contribution de la FECECAM- BENIN dans le financement de l'agriculture familiale au Bénin ?

2- La contribution de la FECECAM- BENIN dans le financement de l'agriculture familiale au Bénin.

Le réseau FECECAM- BENIN est une institution financière essentiellement rurale. De ce fait le secteur agricole a été le secteur qui a le plus bénéficié des financements du réseau. Cela s'explique par trois raisons que sont : la mission du réseau, son implantation et la répartition de ses financements par secteurs d'activités.

A- La mission du réseau FECECAM- BENIN.

La mission de la FECECAM- BENIN est clairement définie dans la Déclaration de Politique Générale et dans les statuts. Ainsi dans notre Déclaration de Politique Générale on peut retenir que :

1. « Le but essentiel du réseau est d'œuvrer pour le développement du monde rural. En conséquence les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les artisans, les commerçants peuvent être sociétaires des

coopératives d'épargne et de crédit sous réserve de leur acceptation par le conseil d'administration... »

2. « Peuvent également être sociétaires tous ceux qui se livrent à des activités de transformation dans le milieu rural..... »

6. « Le premier but de la coopec du réseau CLCAM est d'inciter la population rurale et urbaine à épargner et de lui consentir des crédits afin d'améliorer ses conditions de vie, lutter contre l'usure et la spéculation et promouvoir le développement »

14. « Des politiques spécifiques en matière de crédit seront menées à destination de certains groupes sociaux identifiés. Ainsi le petit crédit aux paysans sera développé et les femmes pourront avoir un accès privilégié au crédit. »

A travers ces extraits de la DPG il apparaît clairement que la mission essentielle du réseau FECECAM est de fournir des services financiers au monde rural du Bénin. Par ailleurs dans ce monde rural le groupe cible privilégié est constitué par les plus démunis.

Les caractéristiques démographiques du Bénin indiquent que 70 % de la population active se trouve dans le secteur primaire. Et la plus grande partie de cette population se retrouve au niveau de l'agriculture. Donc la population cible de la FECECAM- BENIN constitue environ 70 % de la population active de notre pays.

Par ailleurs le secteur agricole béninois est caractérisé par la prédominance d'une agriculture de subsistance qui se mène dans le cadre d'exploitations familiales. Là encore la FECECAM- BENIN retrouve sa cible découlant de sa mission.

B- Implantation de la FECECAM- BENIN.

La FECECAM- BENIN est implantée dans tout le Bénin comme nous l'avons dit plus haut. Cette implantation s'est faite différemment selon les deux (2) périodes qui ont caractérisé son existence.

La première période correspond à celle où les CLCAM étaient un réseau de distribution de la CNCA. Pendant cette période les CLCAM ont été implantées dans les sous-préfectures et les communes. Compte tenu de l'orientation purement agricole les CLCAM ont été implantées

exclusivement dans les zones rurales. Les financements octroyés allaient pour la plupart dans l'agriculture familiale.

La deuxième période qui correspond à celle du projet de réhabilitation a suivi la même logique. Le public cible visé et les catégories d'activités qui donnaient accès au sociétariat ont été volontairement axés sur le milieu rural comme nous l'avons rappelé plus haut dans les extraits de la Déclaration de Politique Générale au point 1. Cela a conduit à maintenir les lieux d'implantation des CLCAM dans les zones rurales. Mais la politique de proximité a été plus accentuée avec la création des CVEC. L'implantation des CLCAM ne s'est étendue au milieu péri-urbain puis urbain qu'à partir de 1995.

Donc, quelque soit la période, l'implantation des CLCAM et par conséquent leur zone d'activité a toujours été principalement le milieu rural. Etant donné que l'activité dominante en milieu rural au Bénin est l'agriculture et les métiers connexes les financements des caisses du réseau sont allés prioritairement et majoritairement dans le secteur de l'agriculture. Cela bien sûr est une conséquence directe de la mission qui est assignée à notre réseau.

C- La répartition des financements de la FECECAM- BENIN par secteurs d'activité.

A travers sa mission et son implantation la FECECAM- BENIN est normalement destinée à financer l'agriculture. Cela ressort d'ailleurs dans sa raison sociale dans laquelle on trouve toujours le mot «agricole». Dans la traduction de CLCAM dans les langues nationales on écrit littéralement «caisse ou banque des paysans». Jusqu'en 1995 soit 17 ans sur les 24 années d'expérience du réseau plus de 95 % des élus et 100% dans la plupart des caisses sont des agriculteurs. Les autres couchent de la population, bien que prenant des crédits, reconnaissent que les caisses sont pour les paysans. Dans les campagnes promotionnelles souvent les commerçants et autres couches de la population des zones d'implantation des caisses ne cessent de demander si elles sont concernées par les appels à utiliser les services offerts par les caisses.

Compte tenu de tout ce qui précède, la FECECAM- BENIN à octroyer une part importante de ses financements à l'agriculture. La répartition des financements se présente comme suit :

Pendant la période de la CNCA :

Compte tenu de l'implantation essentiellement rurale et des faibles montants de crédits offerts presque 100 % des financements allaient aux paysans donc au financement de l'agriculture familiale.

Au début de la réhabilitation de 1989 à 1993.

Les financements étaient également principalement accordés à l'agriculture. Toutefois la diversification a commencé et une petite partie des crédits est accordée pour le commerce et l'artisanat.

Après la mise en place de la fédération :

La diversification s'est poursuivie et s'est même amplifiée. En effet à partir de ce moment les autres couches du sociétariat notamment les commerçants, les femmes, les pêcheurs se sont vues attribué des places dans les Conseils d'administration des caisses. Cela a été motivé par le fait que pour octroyer des crédits à ces secteurs il faut impliquer dans l'étude des dossiers des sociétaires issues de ces secteurs. La de la Déclaration de Politique Générale stipule en son point 5 que : « Puisque la grande majorité des acteurs de Cotonou (artisans maraîchers, commerçants) n'ont pas accès aux banques classiques, le réseau procédera prudemment à la création de caisses urbaines en commençant d'abord par la périphérie de la ville pour l'étendre progressivement vers d'autres localités en tenant compte des spécificités de la ville et des risques qui en découlent. ». La mise en œuvre de ce point 5 a fait que des caisses urbaines ont commencé par être créées dans les grands centres urbains. Les financements mis en place par ces caisses urbaines ont été en grande partie octroyés au commerce, à l'artisanat et à la transformation.

Mais la FECECAM- BENIN n'a pas pour autant abandonné le financement de l'agriculture familiale. Ce financement a même augmenté. De 200.000 FCFA de plafond individuel de crédit, le réseau est allé à 500.000 FCFA en 1994 puis à 1.000.000 FCFA en 1997. Ces plafonds concernent aussi bien l'agriculture que les crédits aux autres secteurs d'activité.

Le financement de l'agriculture à continuer à occuper la première place dans les financements octroyés par la FECECAM- BENIN. Mais à partir de 1995 son importance a diminué globalement. Cela résulte comme nous l'avons précisé ci-avant de l'implantation des caisses urbaines dont

les sociétaires sont en grande majorité hors du secteur agricole. Au niveau des caisses rurales qui représentent la grande majorité des caisses, elles sont au nombre de 130 sur les 155 caisses, l'agriculture familiale occupe toujours plus de 70 % des financements octroyés. La plupart des CVEC sont implantées en zone rurale et elles financent l'agriculture à plus de 90 %.

Sur le plan quantitatif la FECECAM- BENIN a mis en place 56,9 milliards de crédits de 1989 à 2000. De 1989 à 1994 le volume de crédits mis en place est de 5,9 milliards. Plus de 90 % de ces financements sont allés à l'agriculture. De 1995 à 2000 le volume de crédit mis en place est de 51 milliards. Sur ce volume l'agriculture a bénéficié de 40,8 milliards soit 80 % des financements mis en place sur la période. Il apparaît donc que bien qu'ayant diminué en valeur relative le volume des financements octroyés à l'agriculture a été multiplié par 7. Donc de 1989 à 2000 la FECECAM- BENIN a mis en place environ 46 milliards de crédits pour financer l'agriculture familiale.

La situation au cours de l'exercice 2001 confirme le fait que la FECECAM- BENIN œuvre principalement pour le développement de l'agriculture au Bénin. En effet 30 novembre 2001 environ 230.000 des 320.000 sociétaires de notre réseau sont des agriculteurs ce qui fait une proportion de 72 % ; et sur les 9,4 milliards de crédit en cours 6,9 ont financé l'agriculture soit un taux de 73 %.

La FECECAM- BENIN jusqu'à ce jour accorde plus de 90 % des financements dont bénéficie l'agriculture familiale au Bénin. En effet la plupart des autres structures de microfinance concentrent leur financement sur le commerce et les autres activités du secteur tertiaire. Un projet étatique qui est le Programme d'Insertion des Sans Emplois dans l'Agriculture accorde également des crédits aux jeunes pour s'insérer dans l'agriculture. Cela provient du fait que les coûts de fourniture de ce type de financement sont élevés de même que les risques sont plus élevés pour diverses raisons.

Réellement donc la FECECAM- BENIN a été, demeure et demeurera la banque des paysans au Bénin.

Je vous remercie.